



CFPPA Fondettes

« Formation organisée avec le concours financier de la Région Centre—Val de Loire et de :
- l'Union européenne. L'Europe s'engage en région Centre-Val de Loire avec le Fonds Social Européen
- l'Etat dans le cadre du Pacte Régional Investissement pour les compétences »



>> OBJECTIFS DE LA FORMATION

- Former des ouvriers spécialisés en paysage afin qu'ils soient capables de :
- Réaliser les différentes travaux techniques courants de mise en place et d'entretien des végétaux et de réalisation d'ouvrages de base d'aménagements, paysagers, à l'aide d'outils et de matériels spécialisés.



>> PUBLIC CIBLÉ ET PRÉ-REQUIS

- Avoir 18 ans minimum
- Justifier de 12 mois d'expérience professionnelle à temps plein au minimum dans n'importe quel domaine.
- Etre salarié en reconversion professionnelle ou demandeur d'emploi



>> CONDITIONS D'INSCRIPTION ET MODALITÉS DE RECRUTEMENT

- Dossier d'inscription complet
- Entretien de motivation



>> MODALITÉS D'ALTERNANCE

- 800 heures (+ 35h optionnelle en fonction du profil des candidats) en centre et 315 heures en entreprise



>> DÉLAIS D'ACCÈS ET DURÉE

- Formation sur 8 mois de septembre à mai



>> COÛT ET FINANCEMENT

- Vous êtes demandeur d'emploi : financement par la Région Centre Val de Loire. Coût horaire de la formation : 19,50 €/h
- Vous êtes salarié : financement possible par le Projet de transition professionnelle (19,50 €/h) ou autre financement (étude au cas par cas)
- Restauration et hébergement disponibles sur l'Agrocampus.



ACCÈS PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

- Présence d'une Référente Handicap à temps plein dans le centre
- Partenariat avec structures : MDPH, URAPEDA...
- Locaux adaptés



>> RÉMUNÉRATION

Formation rémunérée en fonction de la situation du stagiaire :
 - par France Travail via l'AREF (Allocation de Retour à l'Emploi Formation) pour les Demandeurs d'emplois bénéficiant de droits à l'allocation chômage
 - par la Région Centre pour les Demandeurs d'Emploi sans indemnités ou percevant l'ASS ou le RSA
 - par la Région Centre ou France Travail pour les personnes ayant une reconnaissance MDPH
 - par l'OPCO pour les salariés en reconversion professionnelle

Nos atouts

Pourquoi choisir

Tours Fondettes agrocampus ?

Son partenariat avec des entreprises du secteur et son exploitation agricole

❖ Ses équipements techniques, son internat et la proximité de Tours par le bus (n°11 arrêt Agrocampus)

❖ Son site historique et son parc arboré de 25 hectares

❖ Son équipe de formateurs issus du milieu professionnel

❖ Son accompagnement individualisé





>> CONTENU DE LA FORMATION



Financé par
l'Union européenne



| MODULES DE LA FORMATION | MATIÈRES PRINCIPALES | Volume horaire |
|--|---|----------------|
| DOMAINE COMMUN | | |
| C1. Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage | Intégrer le milieu professionnel de l'aménagement Positionner ses pratiques professionnelles au regard d'enjeux écologiques | 148h |
| C2. Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés | Réaliser l'entretien de surfaces plantées Réaliser l'entretien de surfaces enherbées | 178h |
| C3. Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers | Réaliser des travaux de plantation de végétaux Réaliser des travaux d'enherbement | 139h |
| C4. Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers | Poser des revêtements paysagers Réaliser des ouvrages de délimitation dans un espace paysager | 113h |
| C5. Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysagers | Réaliser l'entretien quotidien du petit matériel Réaliser de petites réparations du matériel sur les chantiers | 105h |
| C6. UCARE : Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers | Réaliser des tailles de fructification d'arbres et arbres fruitiers Réaliser des tailles de formation et de restructuration de fruitiers | 117h |
| RAN | Remise à niveau (optionnelle) en fonction du profil des candidats | 35 h |
| TOTAL | | 835 |



>> MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- En présentiel avec :
 - cours théoriques en salle, accès à un CdR (Centre de Ressources) et des salles informatiques,
 - études de cas concrets
 - séance de travaux pratiques sur les plateaux techniques de l'Agrocampus
 - élaboration d'un Plan Individuel de Formation après entretien et test de positionnement



>> MODALITÉS D'ÉVALUATION

Validation des unités capitalisables (UC) par un jury permanent constitué de professionnels et formateurs techniques.
En cas d'échec, possibilité de repasser les UC manquantes pendant une durée de 5 ans.



>> MODALITÉS DE VALIDATION

- Attestation de fin de formation
- Attestation de compétences
- Diplôme délivré par le Ministère de l'Agriculture, de la Souveraineté Alimentaire et de la Forêt

| DISCIPLINES | SPS |
|--|-----|
| Développer son identité professionnelle d'ouvrier du paysage | Oui |
| Réaliser des travaux d'entretien d'espaces végétalisés | Oui |
| Réaliser des travaux de végétalisation d'espaces paysagers | Oui |
| Réaliser des travaux de mise en place d'ouvrages paysagers | Oui |
| Analyse d'une entreprise et d'un chantier paysager | Oui |
| Réaliser des travaux d'entretien courant du petit matériel d'aménagement paysagers | Oui |
| UCARE : Réaliser des travaux de taille d'arbres et arbustes fruitiers | Oui |



>> DÉBOUCHÉS ET POURSUITE D'ÉTUDES

Insertion professionnelle :

- Création de sa propre activité (CESU, entrepreneur de travaux paysagers), Paysagiste, Jardinier

Poursuite d'études :

- BAC PRO Aménagements Paysagers
- CS en formation continue ou apprentissage



>> SATISFACTION ET RÉUSSITE

Réussite Examen

70 % en 2025

Insertion professionnelle

46 % en 2025

Taux de recommandation

85 % en 2025

Satisfaction

68 % en 2025